



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Asie du Sud-Est

Question écrite n° 56450

Texte de la question

Le tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud-Est au lendemain du jour de Noël de l'année 2004 a provoqué un cataclysme sans précédent. Beaucoup d'États ont été gravement touchés. Parmi eux, l'Indonésie a été particulièrement touchée. Dans de telles circonstances, la solidarité de tous s'impose. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui préciser, à la fois, le détail des aides apportées par notre pays en faveur de l'Indonésie et les intentions du Gouvernement quant à un accompagnement à plus long terme de cet État sur le plan de sa reconstruction et de son développement.

Texte de la réponse

L'aide de la France aux pays victimes du tsunami a été mobilisée sous plusieurs formes : une aide financière humanitaire d'urgence de 20,6 millions d'euros et d'importants moyens militaires et médicaux ont été dépêchés sur zone ; une aide à la réhabilitation de 23 millions d'euros qui seront débloqués dans les semaines à venir. Cette aide sera axée sur la prévention des risques majeurs, l'eau, l'éducation et la santé ; la France a ouvert par ailleurs une facilité de 300 millions d'euros sous forme de prêts concessionnels pour contribuer à la reconstruction des pays touchés. Cette aide sera mise en oeuvre via l'Agence française de développement (200 millions d'euros) et la réserve pays émergents (100 millions d'euros), prioritairement dans le cadre d'opérations conjointes avec des bailleurs de fonds internationaux ; la France contribue à l'effort financier à travers les actions entreprises par l'Union européenne (UE). L'UE a annoncé 1,5 milliard d'euros de promesses de financement. Quant au traitement de la dette, la France a proposé au Club de Paris un moratoire immédiat et sans intérêt sur la dette des pays touchés par le tsunami. S'agissant de l'Indonésie, l'aide d'urgence de la France a consisté en l'envoi de 85 secouristes en Indonésie ainsi que de près de 87 tonnes de fret humanitaire. Une mission de la sécurité civile a été présente sur le terrain (hôpital de campagne) et sur mer. Le porte-hélicoptères Jeanne-d'Arc et la frégate George-Leygues sont arrivés le 14 janvier 2005 avec un millier de personnels, 18 médecins, 1 bloc opératoire, 16 lits, 5 tonnes de médicaments, 80 000 litres d'eau, 8 000 rations alimentaires. Ces moyens sont restés sur zone jusqu'au début mars. Au-delà de l'aide d'urgence, la France concentre ses efforts à Meulaboh et dans ses environs (côte ouest d'Aceh), conformément aux souhaits de l'Indonésie et du bureau de coordination de l'aide humanitaire des Nations unies. Des projets « à impact rapide » visent à faire face à la situation actuelle de transition, dans laquelle la phase de l'aide d'urgence s'achève, quand celle de reconstruction, nécessairement plus longue à mettre en oeuvre, n'en est encore qu'à ses débuts. Ceux qui vont faire l'objet d'un financement public visent à étendre des projets déjà en cours de deux ONG (Triangle GH et Acted) en vue de reconstituer les flottes de pêche de ces communautés. Un projet d'aide à la réhabilitation des réseaux de radio FM à Aceh, en partenariat avec l'UNESCO et avec l'ONG Internews, tout en s'intégrant dans la mise en place de systèmes d'alerte au tsunami, permettra notamment l'information des populations sur les processus de réhabilitation et de reconstruction qui les concernent. Un programme de déblaiement des débris de bois et déchets organiques et de leur transformation en bois de construction ou en compost à usage agricole est en cours d'examen, notamment avec des centres d'expertise français présents sur place (CIRAD). Dans le domaine de l'éducation et de l'enfance, un programme de reconstruction, au sud de

Meulaboh, de treize écoles, collèges et lycées fait l'objet d'un financement public à l'appui de l'action de l'ONG Solidarités. Dans le secteur de la formation professionnelle, des projets sont en cours d'identification afin de contribuer à la réhabilitation et à l'équipement de plusieurs lycées techniques de Banda Aceh, en partenariat avec des entreprises françaises. Le domaine de la santé fait l'objet d'offres multiples de la part d'intervenants étrangers, publics ou privés. Dans le cadre du projet France-Asie-Hôpital, deux jumelages avec des hôpitaux français sont en cours (Lille) ou sur le point d'être conclu, (Bordeaux), qui devraient renforcer les départements de pédiatrie et de psychiatrie, notamment par des actions de formation dans les hôpitaux de Banda Aceh. Enfin, la France est l'un des premiers pays à s'être intéressé à la mise en place, au niveau local, d'un système d'alerte et de prévention des catastrophes naturelles. Ce projet, pour lequel un financement public est envisagé, devrait être réalisé en partenariat étroit avec les Croix- Rouge française et indonésienne et devrait permettre de mieux préparer à la gestion des catastrophes un pays qui y est tout particulièrement exposé.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56450

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 906

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4515